



Compte courant d'associé

Par **ERB Philippe**, le **15/10/2018** à **17:59**

Bonjour,

Propriétaire d'un immeuble via une SCI à 50 % en nom propre, je souhaite racheter les autres 50 % appartenant à une sàrl.

Est-ce possible de faire une cession de parts et du compte courant d'associé en même temps ?

Si oui, quelle sera l'incidence fiscale pour la Sàrl, sachant que la valeur des parts serait inférieure au compte courant d'associé ?